

[DISSERT] Régime parlementaire/présidentiel

Par **AudreyL**, le **09/10/2014** à **09:09**

Bonjour à tous,

Alors voilà, j'ai une dissertation à faire pour un de mes TD de droit constitutionnel. La problématique qui m'a été donnée est : L'opposition régime parlementaire/régime présidentiel vous paraît-elle pertinente?

Dans ma tête, le premier plan qui m'est venu à l'esprit est un plan du type I)Oui / II)Mais. L'idée d'un plan I)Théorie II) Pratique m'est aussi venu à l'idée mais je ne sais pas si c'est vraiment approprié ici.

Voici mon plan et les quelques idées allant dedans (assez résumées):

I. Une nette opposition des régimes en théorie

A. Le pouvoir du chef de l'état

- différences de compétences entre chef d'état du régime parlementaire/présidentiel
- pas "renversement" président dans régime présidentiel alors que possible dans régime parlementaire

B. Relations entre les pouvoirs

- interdépendance des pouvoirs dans régime parlementaire et non dans le présidentiel
- collaboration et interventions réciproques dans le régime présidentiel et non dans le parlementaire

II. Une opposition atténuée en pratique

A. Le contre-pouvoir du régime présidentiel

- Impeachment
- Droit de veto (et pocket veto) du président dans le régime présidentiel
- Nécessité de l'approbation du Sénat pour la nomination de fonctionnaires, ambassadeurs...
- théorie des "Checks and balances"

B. Un objectif commun

- non concentration des pouvoirs
- similitudes dans la séparation des organes (2 chambres parlementaires...)

- élection du président par le peuple

Je précise que j'ai fait l'étude du sujet avec comme exemple de régime parlementaire la Grande-Bretagne et comme régime présidentiel les E-U. Je développerais donc, dans la rédaction, en citant des organes de chaque pays, les chambres... en prenant ces 2 pays pour exemple.

Que pensez-vous de mon plan? J'ai un peu l'impression en relisant tout ça que ça fait un plan I. Différences II. Points communs mais pas totalement... je ne sais pas trop en fait.

Donnez moi vos avis je suis preneuse ! Merci [smile3]

Par **AudreyL**, le 14/10/2014 à 17:31

Personne?

Par **Marlon**, le 15/10/2014 à 16:26

Je vais pas pouvoir t'aider des masses mais ça m'a fait sourire. On est dans la même promo. Bon courage, je suis dans la même "galère". ;)

Par **MathisG**, le 15/10/2014 à 19:30

Selon moi, le titre de ton II) B) ne correspond pas vraiment aux arguments que tu avances. Dans cette sous-partie tu insiste plus sur une forme de fondement similaire entre les deux régimes. C'est pourquoi j'aurais davantage privilégié un titre du genre "une base commune" et pour le coup que ton titre "un objectif commun" devienne le titre de ton grand II), te permettant ainsi de faire une transition plus générale.

Après je ne suis qu'en L1 et dans la même promo que vous deux, et donc mon avis n'est pas forcément fiable. D'autant plus que le TD est à rendre pour demain...

Par **elodie**, le 15/10/2014 à 21:15

Ah , je vois que l'on est aussi que je suis dans la même promo que vous ! mdr

Par **Marlon**, le 15/10/2014 à 22:13

(On a tous constaté le jeudi ou quoi ? Pourtant il me semble n'avoir aucun de vos prénoms

dans mon groupe. ^^)

Mathis : c'est effectivement ce que j'ai fait moi. Le grand II est formulé à propos d'une volonté commune et je m'appuis sur les règles qui limitent et contrôlent l'exécutif, et sur l'organisation entre les organes. (en A et B.)

(Vous deviez tout rédiger vous ?)

Par **Abbay**, le **11/06/2017** à **23:34**

Bonsoir je suis étudiant en faculté de science juridique et politique. Je du mal a comprendre votre partie ||.